



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

papier et carton

Question orale n° 1269

Texte de la question

M. Henri Emmanuelli souhaite attirer l'attention M. le ministre délégué à l'industrie sur la situation de l'entreprise Kadant-Lamort dont la pérennité paraît menacée. Il précise qu'il a récemment eu l'occasion de rencontrer le comité d'entreprise, qui lui a fait part de ses craintes et de son désarroi face à cette nouvelle délocalisation décidée par l'actionnaire nord-américain et qui prévoit en juin la suppression de 136 des 282 emplois sans garantie dans l'avenir. Il y a en effet de sérieuses raisons de penser à une délocalisation globale ultérieure. Il ajoute qu'il a écrit, le 18 mars dernier à son prédécesseur, qui n'a pas cru bon de préciser la position du Gouvernement, ni sur ce cas particulier, ni d'un point de vue plus général sur la politique de défense de l'industrie française menacée d'affaiblissement faute de mesures adéquates. Il lui demande donc de bien vouloir indiquer les intentions du Gouvernement sur le sujet au moment où, paraît-il, il se mobilise pour l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Henri Emmanuelli](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1269

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6313

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 juin 2005

Question retirée le : 28 juin 2005 (Retrait à l'initiative de l'auteur)